

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMONDATE DE CONVOCATION  
13/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 25

votants 26

OBJET

PERSONNEL

Recrutement d'agents  
contractuels pour  
accroissement temporaire  
d'activité

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 22h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à vingt heures et quinze minutes,*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.*

## Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. COPPIER, M. CARPENTIER, M. PIOT, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme LEGRAND, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. SENECHAL, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, M. FOLLEAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

## Etaient absents :

- Mme SILVESTRE, pouvoir donné à Mme NOISELIET
- Mme BUIGNET

## Secrétaires de séance :

- Mme GUYOT
- Mme ROUSSEL



## DELIBERATION N°6

**OBJET : PERSONNEL – Recrutement d’agents contractuels pour accroissement temporaire d’activité**

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment l’article L. 332-23 1°,

**CONSIDERANT** les besoins en personnel supplémentaire lors des pics d’activité des services d’animation,

### DELIBERE

**ARTICLE 1** : Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d’adjoint territorial d’animation pour effectuer les missions d’encadrement d’enfants suite à l’accroissement temporaire d’activité d’une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures.


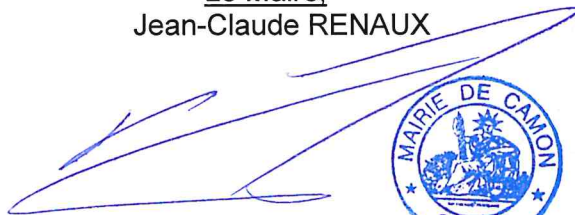
**ARTICLE 2** : La rémunération sera fixée par référence aux indices du 1<sup>er</sup> échelon du grade d’adjoint territorial d’animation.

**ARTICLE 3** : La dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2024.

**ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ**

Fait à Camon, le 19 février 2024 et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

